

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>10.04.2018</u>	Dossier complet le : <u>10/04/18</u>	N° d'enregistrement : <u>2018-3166</u>

1. Intitulé du projet
Création du lotissement communal "Les Charbonnières" - Commune de Froidfond

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="COMMUNE DE FROIDFOND"/>
Nom, prénom et qualité de la personne <input type="text" value="GUERIN Philippe, Maire"/>
habilitée à représenter la personne morale <input type="text"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="21850095700012"/> Forme juridique <input type="text"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.	Terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha (Projet d'aménagement en plusieurs tranches pour une surface totale à terme de 6,8 ha) => CAS PAR CAS

4. Caractéristiques générales du projet
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>
Création d'un lotissement communal à usage d'habitat comprenant (Schéma de cohérence en annexe 4a) : - voies de desserte, trottoirs et stationnements ; - 106 lots cessibles dont : * 103 lots libres * 3 îlots d'habitats groupés (logements sociaux # 13 logements) => soit un total prévisionnel de 116 logements - espaces verts intégrant la préservation des haies, de la mare, la création des bassins de rétention.
Le projet sera réalisé en plusieurs tranches d'aménagement (4 tranches prévisionnelles). La première tranche opérationnelle s'étend sur un périmètre de 2,6 ha (Plan de composition du premier permis en annexe 4b). Elle comprend la création de 41 lots cessibles à usage d'habitat individuel et 1 îlot destiné à la création de 5 logements sociaux.

## 4.2 Objectifs du projet

Conformément à la politique de développement urbain prévue sur la commune, la zone a été classée en zone 1Aub (secteur à caractère naturel, non ou insuffisamment équipé, destiné à être ouvert à l'urbanisation à court/moyen terme). Le projet de lotissement communal "Les Charbonnières" correspond à la plus grande opération dans le domaine de l'habitat sur la commune. Ce projet répond à une demande croissante de parcelles constructibles et suit par anticipation les prescriptions du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) en cours d'élaboration à l'échelle communautaire (Challans Gois Communauté) : densité de logements comprise entre 17 et 20 logements par hectares, respect de 10% de logements sociaux).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement portés par la commune repose sur :

- des terrassements (voiries, espaces de rétention);
- la viabilisation des lots cessibles (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP);
- des plantations (paysagement des espaces verts, renforcement des haies);
- des travaux de finition (enrobé, marquage au sol, mobilier urbain,...).

Ces travaux seront réalisés en 4 tranches (prévisionnel). Le nombre et le découpage des tranches de travaux sera adapté au besoin et au rythme de commercialisation des lots des tranches précédentes.

Les travaux d'aménagement des parcelles cessibles sont à la charge des futurs acquéreurs. Ils comprendront :

- des terrassements;
- la construction des habitations;
- les raccordements aux branchements (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP);
- des plantations (paysagement des jardins).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, le projet vise une activité résidentielle en extension du centre-bourg de FROIDFOND et dont la desserte sera assurée depuis la RD76 (Rue du Moulin) à l'Ouest.

Le projet remplira les conditions suivantes :

- fourniture de stationnement suffisants en nombre et intégrés dans le paysage;
- une gestion adaptée des déchets;
- une surveillance et un entretien adapté des espaces de rétention;
- la définition d'un règlement de lotissement permettant d'assurer la protection des espaces boisés et des haies;
- des aménagements d'accès depuis la RD76, une sécurisation de la circulation sur la RD76 (création d'un carrefour giratoire) et la création d'une liaison douce (piétonne) en direction du centre bourg.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un Permis d'Aménager au titre du R.421-19 du Code de l'Urbanisme (un Permis d'Aménager par tranche).

Le projet sera également soumis à déclaration au titre du R.214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) :

- rubrique 2.1.5.0. - rejet pluvial (surface de bassin versant interceptée : 6,8 ha);
- rubrique 3.2.3.0. - création de plans d'eau (surface cumulée des espaces de rétention : environ 2300 m<sup>2</sup>).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette du projet d'aménagement	6,83 ha
Surface cessible estimée sur schéma de secteur	# 47800 m <sup>2</sup>
Surface plancher maximale estimée (base de calcul : 40% de la surface cessible)	# 19120 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD 76 (Rue du Moulin)  
85300 FROIDFOND

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 4 5' 3 0 "O. Lat. 4 6° 5 1' 5 0 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors ZNIEFF. Situé à 3,5 km au Nord-Est de la ZNIEFF de type II 520005735 "Secteur de Soullans - Challans - Commequiers" et à 7,5 km au Sud-Est de la ZNIEFF de type II 520016263 "Zone de bois et de bocage au nord-ouest de La Garnache".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été établi sur l'emprise complète du site. Cet inventaire s'est appuyé sur la méthodologie définie par les textes en vigueur. A l'exception des berges de la mare présente au Sud de la tranche 1, aucune zone humide n'a été recensée sur le site du projet. La mare sera préservée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 11 km à l'Est de la ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable des foyers et défense incendie raccordée sur le réseau AEP de FROIDFOND.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de drainage (ni en phase chantier, ni en phase de vie du lotissement).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des terrassements (notamment pour la création des espaces de rétentions et des voiries). Dans la mesure du possible, l'implantation des bâtiments et des chaussées suivra la topographie du site afin d'équilibrer les bilans de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des voiries et des cheminements piétons nécessitera l'apport de matériaux extérieurs au site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des parcelles de cultures (maïs et prairie temporaire), en extension d'une zone urbaine. Les principaux enjeux naturaliste du site reposent sur les haies existantes et la mare. Cette dernière sera préservée et intégrée au sein d'un espace vert qui sera maillé avec les autres espaces verts et le bois présent au Nord. Un certain nombre de haies ont fait l'objet de coupes récentes (par l'ancien propriétaire). Le projet ambitionne de préserver les haies non affectées par ces déboisements et de recréer des haies au sein des espaces verts, en lien avec la mare et les rétentions. En conclusion, le projet va donc permettre une valorisation des biotopes résiduels du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance séparant le projet de la zone Natura2000 la plus proche (>10 km), le projet n'est pas de nature à impacter les habitats concernés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact des rejets d'eau vers le milieu naturel au Nord du site est maîtrisé par une gestion intégrée des ruissellements et une régulation des débits en conformité avec les textes réglementaires en vigueur. Le projet intègre la protection des éléments environnementaux présents au droit du site (mare, haies).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va s'étendre sur une zone agricole qui n'est plus classée en tant que telle au PLU (classée en zone 1Aub, zone destinée à l'urbanisation à court/moyen terme).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs, la commune est concernée par (DDRM Édition 2012) : - Risque sismique (comme tout le département) ; - Risque météorologique (comme tout le département) ; - Risque TMD (comme tout le département).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le seul risque sanitaire identifié sur le site correspond au passage d'une ligne électrique sur un axe Sud-Ouest/Nord-Est (en partie Nord du site seulement). En phase de travaux et en phase d'exploitation, les distances de sécurité imposées par RTE seront respectées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement de 2 accès depuis la RD76. Un carrefour giratoire serait créé face à l'impasse du Chêne vert permettant de fluidifier l'accès et par la même occasion, faire ralentir la circulation à cette entrée de bourg. A raison d'une moyenne de 2 véhicules / logements et de 2 déplacements / jour, l'augmentation du trafic sur cet axe est estimé à + 464 véhicules / jour. La RD76 est une route peu fréquentée. Elle est en mesure de supporter ce trafic sans générer de perturbations majeures de la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation du site et le trafic inhérent peuvent générer du bruit. Il s'agit néanmoins d'un projet dédié à l'habitat et qui n'est pas susceptible de constituer des émergences sonores significatives.  Le site du projet est placé en extension de zones d'habitat, dans un contexte rural. Il n'y pas de source d'émission sonore existante incompatible avec la création d'un quartier d'habitation sur ce terrain.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des déchets des ménages intégrée à la collecte intercommunale.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et l'espace. Ces émissions sont sans enjeux dans le contexte étudié.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des candélabres seront implantés en accompagnement de la voirie. Les luminaires utilisés disposeront d'un faisceau dirigé vers le sol et les espaces à éclairer de manière à limiter la pollution lumineuse (boules à facettes à exclure).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets de substances nocives en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement issues des voiries et des toitures seront orientées via des noues de collectes et un réseau enterré vers des espaces de rétention/régulation puis rejetées dans le milieu superficiel (émissaire du ruisseau de la Pouillette, bassin versant du Falleron). L'écoulement de ces eaux à travers des espaces végétalisés va contribuer à abattre la pollution chronique susceptible d'être transportée par les eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestiques du projet seront évacuées par un réseau séparatif à créer, puis un nouveau tronçon réalisé sous le chemin des Charbonnière et raccordé sur le réseau existant plus au Nord à destination de la station d'épuration existante (capacité de 1950 EH, aujourd'hui à 44% de sa capacité nominale de traitement). Cette station est donc en mesure de traiter l'intégralité des effluents issus du projet (charge estimée à environ 348 EH au terme de l'aménagement).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront la production d'un certain nombre de déchets de chantiers qui seront gérés par les entreprises productrices.  L'activité résidentielle engendrée par le lotissement sera également productrice de déchets. Le ramassage des ordures ménagères sera réalisé au porte à porte par la communauté de communes qui a en charge cette compétence.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural ou culturel à proximité et dans les cônes de vues. Un effort d'intégration paysagère est recherché sur ce projet qui s'implante en entrée de bourg.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont classés en zone à urbaniser mais étaient jusqu'à peu cultivés. Dans le cadre de la vente, l'ancien propriétaire a rompu le bail agricole. Il a proposé des terrains à l'exploitant pour lui permettre de continuer son activité. Des indemnités d'éviction ont été réglées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du code de l'environnement = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau). Le seul aménagement recensé ayant fait l'objet d'une étude d'impact sur la commune depuis 2011 est le projet d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles du GAEC La Guilbaudière. Cette exploitation est située à plus de 6 km au Nord du projet. Elle n'est pas susceptible de présenter des incidences cumulées avec le projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le plan de composition de ce site prévoit la préservation et l'intégration de la majorité des haies existantes et de la mare (sauf haie présente entre les parcelles cadastrées ZS294 et ZS295 aujourd'hui complètement altérée ; quelques percées seront également nécessaires dans les autres haies pour assurer les liaisons routières et piétonnes). Il est prévu de restaurer et renforcer les connexions altérées par les usages antérieurs au sein des espaces verts qui seront plantés.

La collecte des eaux pluviales est assurée dès que possible en surface afin de favoriser la filtration des eaux de ruissellements et ralentir les écoulements. Les noues créées participent également au maillage avec les différents espaces verts, les bassins de rétention, la mare, les haies. Les rejets d'eau pluviale sont régulés sur la base d'un débit spécifique de 3 L/s/ha, afin d'être conforme aux attentes du SDAGE Loire-Bretagne et ne pas engendrer de dysfonctionnements hydrauliques à l'aval de la zone. Les espaces de rétentions seront plantés pour une meilleure intégration paysagère. Ces aspects seront développés dans le dossier d'incidence qui sera visé par les services de la DDTM Police de l'Eau.

La création d'un giratoire en entrée de la zone permettra de sécuriser la desserte et l'entrée de bourg de Froidfond.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Les enjeux de développement urbain, de consommation du foncier et de justification des besoins ont déjà été étudiés dans le cadre du SCoT et du PLU. La compatibilité du projet avec les orientations d'urbanisme sera vérifiée dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager et de construire. Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances pour les riverains. Les enjeux de biodiversité sont pris en compte via la conservation des principaux éléments environnementaux (mare, haies). La gestion de l'eau est intégrée et développée dans le cadre du dossier d'incidence Loi sur l'Eau.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Froidfond

le, 10/04/2018

Signature



